



De nombreuses innovations dans le nouveau code des investissements du Togo

Le Togo vient de se doter d'un instrument juridique déterminant pour attirer davantage les investissements et poursuivre sa politique de développement économique et social. Il s'agit d'un nouveau code des investissements, document adopté à l'unanimité ce mardi 11 juin par les députés à l'Assemblée nationale.

Considéré comme une réforme majeure, ce code se présente comme un nouveau dispositif en matière d'investissement. Il revêt une importance capitale pour les investisseurs et l'économie du pays.

Selon le Ministre Sani Yaya en charge de l'économie et des finances, le nouveau document qui est en lien avec les objectifs du Plan National de Développement, vise essentiellement trois objectifs notamment la redynamisation des activités économiques, la stimulation des investissements et la création de la richesse pour une croissance soutenue et inclusive, et la promotion de l'emploi.

Il a précisé que le nouveau code contient un certain nombre d'innovations à savoir : « le recours à des incitations proportionnelles à l'importance des investissements réalisés et aussi à l'emploi, l'amélioration des incitations fiscales

suivant les zones d'implantation des entreprises, l'introduction de la notion de statut de siège régional d'entreprises internationales ou de centre opérationnel de ces mêmes entreprises, permettant des incitations à l'emploi renforcées dans l'octroi de ce statut ».

« Le Gouvernement a entrepris ces dernières années des initiatives louables dans le but de rendre notre pays plus attractif en matière d'investissement. A ce titre, d'importantes réformes ont été engagées qui ont permis d'améliorer sensiblement le climat des affaires (...) ; Ce code des investissements, qui tient compte des pratiques des pays voisins et des meilleurs standards internationaux, s'aligne sur les trois (3) piliers du Plan national de développement (PND 2018-2022) », a indiqué le Ministre Sani Yaya.

David S.